



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 4330

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des éleveurs de porcs face à la forte hausse des matières premières agricoles. Considérant que 60 % du coût de production de la viande porcine est directement lié à l'alimentation, on comprend aisément l'impact des hausses du prix des céréales. Cette hausse a été de 40 % dans les douze derniers mois. Pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles, depuis 2005, le prix du blé a crû de 162 %, celui du maïs de 177 %. De plus, le cours du porc est à la baisse depuis plusieurs mois et des difficultés de trésorerie commencent à se faire sentir pour de nombreux éleveurs. Cette situation est particulièrement difficile pour les petits élevages, notamment en zone de montagne, où les surcoûts liés aux contraintes climatiques sont importants et les marges faibles. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour assurer la survie des élevages sans que les hausses des coûts de production soient automatiquement répercutées sur les consommateurs.

Texte de la réponse

Les marchés des céréales connaissent depuis plusieurs mois une tension résultant de la conjugaison de facteurs conjoncturels, essentiellement d'ordre climatique, et de facteurs structurels tenant à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale et du développement des biocarburants, en particulier aux États-Unis. Cette situation se traduit par une augmentation des prix de l'alimentation animale pour les éleveurs. Or, l'aliment représente une part essentielle des coûts de production d'élevage. Des mesures ont déjà été prises pour réduire les tensions sur les marchés avec la remise en culture des surfaces en jachère. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'engage à prendre en compte dans les politiques d'appui au développement des bioénergies, les besoins en alimentation animale pour éviter des tensions sur les marchés. S'il convient d'appeler à la modération dans la répercussion des hausses des prix des matières premières agricoles sur les prix à la consommation, il est souhaitable que toutes les initiatives soient prises, notamment dans un cadre interprofessionnel, pour permettre une juste répercussion de cette hausse des prix des matières premières, actuellement supportées par la production, aux autres acteurs économiques intervenant dans le circuit de commercialisation des produits de l'élevage. Le Gouvernement travaille, par ailleurs, à une réforme des règles du jeu entre producteurs et distributeurs dans le cadre du bilan prévu avant la fin de l'année de l'application de la loi Galland-Dutreil. Cette réforme doit permettre de pratiquer une vérité des prix conforme aux intérêts des entreprises, des consommateurs mais également des producteurs. Une attention particulière sera donnée à la prise en compte des intérêts de l'ensemble des maillons des filières dans cette réflexion. Un rapport sur l'impact de la hausse des coûts de l'aliment sur les filières animales est attendu, dans les meilleurs délais, par le ministre de l'agriculture et de la pêche, afin d'étudier les différentes pistes permettant de répondre aux difficultés actuelles. Cependant, face à l'urgence de la situation, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne de prendre très rapidement des mesures visant à alléger le marché européen de la viande porcine par l'activation de restitutions sur les carcasses et les pièces de viande de porcs et l'ouverture de l'aide au stockage privé. Une première réponse a été obtenue concernant le stockage privé le 18 octobre. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a, par ailleurs, demandé au président du conseil d'administration de la

caisse centrale de la mutualité sociale agricole de bien vouloir prendre en compte la crise de la filière porcine dans le cadre de la seconde enveloppe de crédits qui va être répartie prochainement au titre de l'aide au paiement des cotisations sociales agricoles pour l'année 2007. Ainsi, dans sa séance du 27 septembre dernier, cette instance a proposé un montant de 500 000 euros destinés à la prise en charge des cotisations des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de cette filière confrontés à des situations d'une particulière gravité. Pour compléter ce dispositif d'aide, ce même Conseil a également pris la décision de rendre éligible au Fonds de solidarité des crises agricoles (FSCA) la crise de la filière porcine. Ainsi, 2 millions d'euros ont été mobilisés afin de satisfaire les demandes d'échéanciers de paiement des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de ce secteur. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a par ailleurs rencontré l'ensemble des représentants de la filière porcine française et de la grande distribution, le 17 octobre. La priorité est le dégagement du marché français. Il a été retenu le renforcement des campagnes de promotion, la nécessité d'une réflexion interprofessionnelle sur l'utilisation en priorité de la viande porcine française (VPF), un soutien de l'Etat pour favoriser les exportations.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4330

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5478

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7038